



**Compte rendu du conseil municipal**  
**du 17 novembre 2014**

**Date de Convocation : 10 novembre 2014**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 15**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé / Procuration</b> <b>NOM Prénom</b>
<b>MALFOY Christine</b>	<b>oui</b>	
<b>ARCHAMBAULT Daniel</b>	<b>oui</b>	
<b>AUZAS Jean Joseph</b>	<b>oui</b>	
<b>BIEGEL Gérard</b>	<b>oui</b>	
<b>DEL VAS Daniel</b>	<b>oui</b>	
<b>DEMOFSQUI Sandrine</b>	<b>oui</b>	
<b>GOUEMAND François</b>	<b>oui</b>	
<b>JUILLET Elise</b>	<b>oui</b>	
<b>LEVOY Mathieu</b>	<b>oui</b>	
<b>MOULIN Léo</b>		<b>Excusé procuration R RAOUX</b>
<b>RAOUX Roland</b>	<b>oui</b>	
<b>TERUEL Marie Christine</b>	<b>oui</b>	
<b>THAO Guillaume</b>	<b>oui</b>	
<b>VECILLA Laurent</b>	<b>oui</b>	
<b>VOLLE Stephan</b>	<b>oui</b>	

Madame Le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint.

Stephan Volle est nommé secrétaire de séance.

Elle demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil.  
Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **1. Finances**

### **1-A : Décision modificative, Budget camping le village**

**Stephan Volle indique** qu'il est d'usage de procéder à des décisions modificatives en fin d'année budgétaire.

Afin de pouvoir s'acquitter de la facture d'une réparation non prévue en début d'année, il propose de basculer 3 000€ du chapitre 012 excédentaire, vers le 011.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, la proposition.**

### **1-B : Décision modificative, Budget Plage et Horodateurs**

Afin de pouvoir s'acquitter de la facture d'une réparation non prévue en début d'année, **Stephan Volle** propose de basculer 4 800 € du chapitre 012 excédentaire, vers le 011.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, la proposition.**

### **1-C : Décision modificative, Budget Principal**

A la demande de Madame la Trésorière, **Stéphan Volle** propose de basculer l'attribution de compensation à la communauté de communes du compte 014 au 065.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, la proposition**

## **2. Réhabilitation de la Step, attribution de marché et financement**

**Christine Malfoy rappelle la procédure d'attribution du marché.**

Après, publication au BOAMP en date du 1-08-14 et réception des offres au 19-09-14, la sélection des offres a eu lieu le 25-09-14. 5 offres ont été retenues par la commission d'attribution des marchés. Les candidats ont été auditionnés le 23-10-14, et ont été invités à compléter leur offre par écrit pour le 04-11-14.

Le 14-11-14, la commission a fait le choix du mieux disant en sélectionnant le groupement ISTEER-MARRON pour un montant de 626 566.50 € HT, et une réalisation en 6 mois. (Pour mémoire le budget prévisionnel était de 680 000 € HT).

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, la proposition d'attribution du marché au groupement ISTEER-MARRON, et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.**

Afin de payer la part non subventionnée de cet investissement, et après consultation de plusieurs organismes bancaires, il s'avère que la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche a proposé la meilleure offre de financement avec

- Un crédit relai permettant de mobiliser, si besoin, un montant de 140 000 €, dans l'attente du FCTVA et des subventions, au taux de 1.74 %.

- Un emprunt de 250 000 €, sur 25 ans, au taux de 2.91 %

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré se prononce, à l'unanimité, pour l'acceptation de ces offres financières. Il autorise le maire à signer tout document les concernant.**

### **3. Tour cycliste Féminin – demande de partenariat**

**Christine Malfoy indique qu'elle a été sollicitée par l'organisation du TCFIA afin de connaître la position de la commune pour l'édition 2015.** Par ailleurs, la mairie de Saint-Marcel d'Ardèche a fait savoir qu'elle avait délibéré favorablement à l'accueil de cette manifestation sur nos trois communes.

Ainsi, Saint-Marcel, Saint-Just et Saint-Martin recevront alternativement un départ ou une arrivée, pendant les trois prochaines années, pour une participation financière de 4 000€/an à partager entre les trois communes.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité, pour reconduire le partenariat avec le TCFIA, dans les modalités financières évoquées, et autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

### **4. Bail avec l'opérateur Orange**

**Christine Malfoy indique qu'il est nécessaire de revoir le bail qui lie la commune avec la société Orange, pour le point relais situé sur la commune.**

L'objet du nouveau contrat est de préciser les modalités de location d'emplacement et de mise en service des équipements techniques de l'opérateur.

Après présentation des modalités financières par Stéphan Volle, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité, pour autoriser Madame le Maire à signer le nouveau bail et à résilier l'ancien contrat par anticipation.**

### **5. Taxe d'aménagement**

**Daniel Archambault indique qu'il est nécessaire de fixer le taux de la taxe d'aménagement, et sa tacite reconduction, de fixer les éventuels dégrèvements possibles et leurs taux.** Il propose de :

- Maintenir le taux de 4 %
- Exonérer partiellement les abris de jardin soumis à déclaration préalable et d'une surface inférieure à 20 m<sup>2</sup>, dans la limite de 50 %.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité, pour accepter ces propositions.**

## 6. Potée 2014 : fixation du tarif, création de la régie

**Christine Malfoy indique que la commune souhaite reconduire la manifestation de la potée, il faut, pour cela, fixer les tarifs et désigner un régisseur.** Elle précise que précédemment les tarifs étaient de 8€ par adulte et 5 € pour les enfants de moins de 12 ans.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité, pour reconduire les mêmes tarifs, et nommer Laurence Valette régisseur (suppléante, Elisabeth Roger)**

## 6. Coupes de bois

**Christine Malfoy indique qu'il convient de préciser la destination des coupes de bois relatives à l'exercice 2015, à la demande de l'ONF.**

La demande concerne la parcelle 17 au lieu dit « la brulade », pouvant être mise en vente par appel d'offre, et la parcelle 6 susceptible d'être ouverte, pour partie, en coupe d'affouage pour la période 2015-2017.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité, pour mettre en vente la parcelle 17, par appel d'offre, par les soins de l'ONF, repousser la mise en affouage de la parcelle n°6, étant entendu que la coupe actuelle n'est pas terminée pour de nombreux affoueurs.**

## 7. Personnels

**Christine Malfoy indique que le maire de Saint-Just-d'Ardèche a souhaité mettre fin à la convention de mise à disposition de son garde municipal au profit de la commune de Saint-Martin d'Ardèche afin d'augmenter son temps de travail la commune de Saint-Just-d'Ardèche.**

Le garde de Saint Martin a alors fait savoir qu'il souhaiterait augmenter son temps de travail (17h50/semaine annualisées) sur Saint-Martin, pour palier au départ de son collègue dont le temps de travail annualisé était de 7h/semaine.

**Le conseil municipal, après en avoir discuté souhaite reporter sa décision quant à l'ouverture potentielle d'un poste de garde municipal à temps complet.**

Christine Malfoy sollicite le conseil afin de pouvoir ouvrir plus rapidement la publicité autour du recrutement du gérant du camping municipal pour la saison 2015, soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2015.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité, pour l'autoriser à mettre en place la procédure de recrutement, définir une fiche de poste et ouvrir le poste au recrutement.**

## **8. Action sociale au profit des aînés**

**Marie-Christine Teruel indique qu'elle travaille depuis la rentrée de septembre à organiser une action en faveur des aînés pour la période de Noël.**

A l'issue de ses recherches, il est demandé au conseil de choisir entre l'organisation d'un repas ou la livraison d'un colis de Noël, de fixer la liste des personnes concernées.

**Le conseil municipal, après en avoir discuté, fait, le choix du colis de Noël (à l'unanimité moins une abstention), qui sera réservé aux personnes d'au moins 70 ans, inscrites sur les listes électorales. Ce colis sera distribué lors du marché de Noël afin d'amplifier le caractère intergénérationnel de la manifestation, ou livré à domicile sur demande.**

## **9. Convention Ardèche Claire – rétrocession des sites B4 16 et B4 17**

**Christine Malfoy indique que suite à l'aménagement de la plage du grain de sel et du débarcadère par le syndicat mixte Ardèche Claire, dans le cadre du Schéma de Cohérence des Activités Sportives et de Loisirs, il convient de signer la convention de rétrocession des aménagements et d'intégrer ces équipements au patrimoine communal**

**Le conseil municipal, après en avoir discuté, approuve à l'unanimité l'intégration de ces équipements au patrimoine communal, et autorise Madame Le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22 h 30.**